

## Rapport sur le French Law Moot Court 2017

« J'accuse ! », « Je vous exhorte ! », « Je vous conjure ! ». Le ton était donné ce lundi 13 mars 2017 à la Faculté de Droit d'Oxford. Sous un soleil rare, ce ne sont pas moins de douze équipes de deux plaideurs qui se sont livrées à des joutes verbales dans un français épuré qui aurait trompé n'importe quel spectateur. Jouant tant sur l'argumentaire juridique que sur le second degré, les candidats à cette 9<sup>e</sup> édition du French Law Moot Court ont livré des plaidoiries aussi originales qu'argumentées.

Grande fut en particulier la surprise des spectateurs lorsque retentit le nom de l'illustre Pothier, manipulé avec force persuasion par nos plaideurs devenus ténors du barreau français. Entre la force majeure, l'obligation de moyens renforcée, et le perpétuel et inéluctable balancement de la jurisprudence entre la théorie de l'équivalence des conditions et celle de la causalité adéquate... les juristes français n'avaient qu'à bien se tenir ! Le raisonnement juridique était solidement construit, et les plaideurs jonglaient tant avec le droit antérieur à la dernière réforme du droit des obligations qu'avec le droit postérieur. Il n'est pas jusqu'aux juges qui ont vacillé face à l'excellence des plaideurs, au point d'éprouver des difficultés à départager les équipes. Les équipes de Birmingham, de Bristol, du Caire, de Cologne, d'Exeter, de Florence, de Galatasaray, de Kiev, de King's College London, d'Oxford I, d'Oxford II et de l'University College London, ont toutes été saluées pour le travail de précision dont elles ont su faire preuve pour le plus grand plaisir de l'auditoire, qui n'a pas manqué d'entrevoir la trame indéniablement romantique du récit livré.

Mais lorsque la compétition atteint ce niveau, c'est encore la force de persuasion qui est attendue. Les juges, qu'ils soient professeurs de droit, magistrats de la plus haute juridiction judiciaire française ou praticiens chevronnés, n'ont pas hésité à surprendre les candidats, poussant l'exercice jusqu'à l'apport de nouveaux faits à l'issue de la demi-finale. Mais cela ne pouvait impressionner nos orateurs : de la créativité, les impétrants n'en ont manqué à aucun instant. Quand les uns n'hésitaient pas à invoquer le site en ligne Tripadvisor pour emporter l'adhésion de leur auditoire, les autres inventaient un jardin paisible aux oiseaux chantant, photos à l'appui, et pourquoi pas des certificats médicaux prouvant l'état de santé du demandeur, ou des équations en x équivalent à son indemnisation ! Mais l'arme est à double tranchant, et la créativité des uns n'a pas manqué de rencontrer la réactivité des autres. Et dans ce croisement du fer et du feu, les équipes d'Oxford II, de Florence, de Birmingham et de Galatasaray ont su se montrer les plus convaincantes pour arracher leur place en demi-finale, puis en finale pour les deux premières.

Apprêtée pour les duels à venir, comble jusqu'à voir des spectateurs se tenir debout, la salle « The Cube » a été témoin de joutes verbales de très haut niveau. Les questions du doyen J.-G. Huglo, pourtant portées davantage sur la procédure civile que sur le marivaudage, n'ont pas eu raison de la vigueur des florentins, bientôt tous deux levés pour soutenir leur argumentaire. Créatifs, réactifs, et persuasifs, il faut reconnaître que cette équipe de l'Université de Florence n'aura pas volé première victoire au French Moot Court 2017 d'Oxford !

Bravo à tous et à l'année prochaine !

**Déborah Sahel**  
**Mathias Houssin**